

Modification date de demande de rétroactivité

Par Coban ahmet, le 21/01/2019 à 16:52

Bonjour,

J'ai entamé une procédure aux prud'hommes, pour une demande de rectification de mon salaire. J'ai fait une demande de rétroactivité sur cette rectification.

Je me suis rendu compte que je me suis trompé dans la date, j'ai demandé la rétroactivité en date du 01/10/2016 alors que j'aurai du demander à partir du 01/04/2017.

Puis-je demander une rectification de ces dates?

Quelle est la procédure que je dois suivre?

Merci d'avance.

Cordialement

Par P.M., le 21/01/2019 à 17:45

Bonjour,

De toute façon, vous pourriez rectifier votre demande soit lors de l'audience de conciliation soit de Jugement et l'employeur ne manquerait sans doute pas d'invoquer cette différence de date...

Vous pourriez quand même essayer d'exposer le problème au Greffe du Conseil de Prud'Hommes...

Par Coban ahmet, le 21/01/2019 à 21:35

Merci pour cette réponse.

J'ai oublié de préciser que l'audience de conciliation a déjà eu lieu. Je dois envoyer des documents complémentaires avant la mise en état du dossier.

Faut il que je précise que je rectifie ma demande dans l'envoie de ces documents?
Cordialement.
Par P.M. , le 21/01/2019 à 23:01
Dans ce cas vous pourriez